



Formateur :



M<sup>e</sup> Paul Wayland  
Dufresne Hébert Comeau

## Présentation de la formation

Dans un contexte de reprise économique éventuelle à la suite de la pandémie, de nombreux nouveaux projets de développement seront proposés pour votre municipalité. Bien que les directeurs généraux et les équipes de gestion doivent faire preuve de circonspection dans l'analyse de chacun de ces dossiers, ils devront aussi pouvoir bénéficier d'outils variés qui leur permettront de favoriser l'implantation et la réalisation de ces nouveaux projets.

## Objectif général

Cette formation a pour objectif d'identifier et de démystifier les pouvoirs d'aide des municipalités. Les participants seront ainsi en mesure d'identifier les nombreuses et diverses dispositions législatives particulières d'aide prévues dans la législation municipale, de même que les pouvoirs d'aide spécifiques en matière économique et en faveur des entreprises. La formation sera complétée par des exemples concrets de programmes d'aide qui ont fait leur preuve au sein de diverses municipalités du Québec.

## Objectifs spécifiques

À la suite de la formation, les participants seront en mesure de :

- Distinguer les principes généraux de droit municipal applicables aux pouvoirs d'aide des municipalités
- Examiner certains programmes d'aide couramment utilisés par les municipalités
- Résumer les dispositions législatives autorisant les programmes d'aide (dispositions générales et dispositions particulières)
- Identifier les différents pouvoirs d'aide en matière économique et en faveur des entreprises et distinguer leurs critères d'application
- Examiner des exemples concrets de règlements municipaux ayant créé certains programmes d'aide au sein de diverses municipalités du Québec

- Appliquer les exemples concrets pour le développement et la mise en œuvre de nouvelles politiques au sein de leur propre administration

## Éléments de contenu

1. Principes généraux
  - 1.1 Principes de base en droit municipal
  - 1.2 L'aliénation d'un bien par une municipalité
  - 1.3 La Loi sur l'interdiction de subvention municipale (L.R.Q. chap. 1-15)
  - 1.4 Les nombreuses exceptions ....
2. Certains programmes d'aide que nous retrouvons dans l'actualité municipale
  - 2.1 Subvention pour encourager la natalité
  - 2.2 Programmes d'aide à la famille et d'accès à la propriété et pour attirer de nouveaux résidents
  - 2.3 Programmes pour la protection de l'environnement
  - 2.4 Programmes d'aide aux artistes
  - 2.5 Autres programmes d'aide

### Éléments de contenu (suite)

3. Les dispositions législatives autorisant les programmes d'aide
  - 3.1 Les pouvoirs généraux d'aide en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chap. C-47.1)
  - 3.2 Des dispositions particulières d'aide
    - 3.2.1 Examen de certaines dispositions particulières de la Loi sur les compétences municipales
    - 3.2.2 Examen de certaines dispositions particulières de la Loi sur les cités et villes— Code municipal
    - 3.2.3 Examen de certaines dispositions particulières de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
4. Les pouvoirs d'aide en matière économique et en faveur des entreprises
5. Exemples concrets de programmes d'aide

### Approche pédagogique

L'approche pédagogique suivie ici par le formateur est essentiellement un cours magistral supporté par des cas pratiques. Les participants seront invités à jouer un rôle actif dans la formation par les questions/réponses posées tout au cours de la formation. Au total, 85 % de la formation sera théorique et 15 % du temps sera consacré à l'étude des cas pratiques.

